



981.0- 5 – EUROF 3/11

Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

MODIFICATIONS DES STATUTS

Modification de la raison sociale de la société Ferrovie dello Stato S.p.A.

Le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Vienne, a modifié le texte de l'article 5 des Statuts de la Société, en indiquant que les 35'100 actions précédemment détenues par Ferrovie dello Stato S.p.A. sont dorénavant détenues par Ferrovie dello Stato Italiane S.p.A.

Modification du régime juridique et du statut de Železnice Srbije

Le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Vienne, a modifié le texte de l'article 5 des Statuts de la Société, en indiquant que les 5'824 actions précédemment détenues par Železnice Srbije sont dorénavant détenues par Akcionarsko društvo Železnice Srbije.

Ces deux décisions sont entrées en vigueur immédiatement, soit le 16 septembre 2011. Elles ont été communiquées au dépositaire à mi-novembre 2011.

La présente notification est faite par le dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

Annexes:

- Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2011 (copie de l'original anglais)
- Nouvelle version de l'article 5 des Statuts d'EUROFIMA tel qu'amendé le 16 septembre 2011 (français et allemand)

Berne, le 22 novembre 2011

